

Ville de Villeneuve d'Ascq

Décision



**Objet : Affaire 25S0032 - Remplacement de l'équipement fitness des Fiacres
- Attribution du marché**

N° : VA_DEC2025_842
Service : Marchés Publics

**Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette
qualité,**

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

Vu l'article R2123-1 du Code de la commande publique,

décidons

De conclure le marché public Remplacement de l'équipement fitness des Fiacres avec la SAS FRANCE ENVIRONNEMENT située à AVELIN (59710) pour un montant de 50 441,99 € HT.

Imputation budgétaire : 2128 511 2510 AJFIAC

Politique publique (domaine-action-activité) : 15.3.2 Soutien à la pratique sportive

Fait à Villeneuve d'Ascq
le mardi 18 novembre 2025

Le Maire,
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20250101-215554-AU-1-1
Date AR Préfecture : mercredi 19 novembre 2025